

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2007

LOI ORGANIQUE TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE EN POLYNÉSIE - (n° 401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 69

présenté par
M. Bignon, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 16

Dans l'alinéa 11 de cet article, substituer au mot :

« et »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.